Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 2

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les handicapés mentaux pratiquement éducables ou fortement handicapés nés entre 1951 et 1970 qui ne seraient pas encore suivis par un service social peuvent être annoncés à Pro Infirmis, Molière 2, 2800 Delémont, tél. 066 22 20 70. Grâce à la collaboration du public, le groupe de travail espère arriver à cerner au plus près les besoins de notre région afin que ces enfants puissent bénéficier d'une éducation appropriée.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Assemblée générale 1972

Le comité de l'ADIJ a fixé l'assemblée générale annuelle au samedi 13 mai 1972, à Moutier.

Mémento 1972

Voulez-vous des renseignements précis sur nos autorités fédérales, cantonales et de district ?

Le mémento 1972 vient de sortir de presse. Il vous fournira tous ces renseignements en vous indiquant notamment quels sont les représentants jurassiens sur le plan cantonal et fédéral et les fonctionnaires supérieurs de nos districts.

Le mémento 1972 s'obtient au Secrétariat de l'ADIJ, 2732 Reconvilier, pour le prix de 30 centimes.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Les principaux facteurs de renchérissement en 1971. — Sur les neuf principaux groupes de marchandises pris en considération par l'indice des prix à la consommation, huit ont connu un renchérissement plus accentué en 1971. Le groupe « chauffage et éclairage » est le seul à enregistrer, à fin décembre 1971, un niveau des prix plus bas qu'une année auparavant, ramenant ainsi la hausse globale des autres de 6,8 % à 6,6 % (— 0,2 %). La hausse de l'indice général découle en particulier de l'évolution des prix des « produits alimentaires » qui ont contribué à la hausse pour une part de 30 % contre 28 % en 1970. L'alimentation devient ainsi le principal facteur de renchérissement et remplace le groupe « loyer » qui était arrivé en tête en 1970 en participant pour 28 % à la hausse générale. Avec 29 % en 1971, l'influence de la hausse des loyers sur l'indice général ne varie guère. En revanche, à côté de la part croissante prise par le renchérissement des produits alimentaires dans la hausse de l'indice général, on note que celle de la « santé et des soins personnels » a passé de 6 à 12 %, celle du groupe « transports » de 2 à 9 %, et celle de « l'habillement » de 10 à 12 %. Le